



Genève, le 27 juillet 1981.
1, place du Bourg-de-Four

POUVOIR JUDICIAIRE

CABINET
DES JUGES D'INSTRUCTION

Palais de Justice
Correspondance : case postale 414
1211 Genève 3
Téléphone 27 26 11

Me Nils DE DARDEL
Avocat
20, promenade Saint-Antoine

1204 Genève

Concerne : procédure pénale 2018/80
décès d'Alain URBAN.

Monsieur l'Avocat,

Me référant à notre échange de correspondance et à nos nombreux entretiens, je porte à votre connaissance que le collège d'experts sera formé des Professeurs R. PREISIG, K. ERNST et P. FRICK, qui ont tous trois accepté d'effectuer l'expertise que j'entends leur confier.

J'avais convoqué à mon audience du 20 juillet 1981 la Doctoresse Christiane COURTEHEUSE, qui était interniste à la clinique de Bel-Air lors de la cure de sommeil d'Alain URBAN.

Etant absente de Genève du 13 juillet au 9 août 1981, elle n'a pu donner suite à ma citation. Je procéderai à son audition le 1er septembre 1981 puis j'enverrai le dossier aux autorités bernoise et zurichoise compétentes pour que les experts puissent être assermentés et prendre possession du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Avocat, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Juge d'instruction :

P. Dinichert